



Voies aux études postsecondaires disponibles aux apprenants adultes de l'Ontario

Guide d'accompagnement

**Un manuel pour préciser l'organigramme
sur les voies disponibles**

**Préparé par
Lynne Wallace
Wallace Communications
et
Brenda King
eduWorks Consulting**

**Sous la direction de
Jennine Agnew-Kata
Literacy Network of Durham Region**

**Financé par
Le ministère de la Formation, des Collèges et Universités**

**Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles de l'organisme financé et
ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Formation,
des Collèges et Universités**



VOIES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES DISPONIBLES AUX APPRENANTS ADULTES DE L'ONTARIO

LES ADULTES PEUVENT ACCÉDER DIRECTEMENT À UNE VOIE AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

OU

LES ADULTES PEUVENT ACCÉDER AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES PAR VOIES INDIRECTES

Programmes d'Anglais / Français langue seconde

Reconnaissance des acquis pour éducation antérieure à l'extérieur de la province

Cours d'alphabétisation et formation de base pour étudiants adultes - AFB

EMPLOI ONTARIO

Le projet Emploi Ontario est financé par le gouvernement de l'Ontario



www.lindr.on.ca

CRÉDIT D'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ONTARIO

- Originellement inscrit à une école secondaire en Ontario avant 1999
- Évaluation et reconnaissance des acquis (RDA) non disponible
- Résident de l'Ontario

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES)

- Originellement inscrit à une école secondaire entre 1974 et 1984
- 27 crédits : obligatoires et au choix déterminés au moment de l'inscription
- Jusqu'à 12 équivalences de crédits en reconnaissance de maturité

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO (DESO)

- Originellement inscrit à l'école secondaire entre 1984 et 1999
- 30 crédits : 16 obligatoires, 14 au choix
- Jusqu'à 12 équivalences de crédits en reconnaissance de maturité

- Originellement inscrit à une école secondaire en Ontario en 1999 ou après
- Tout apprenant adulte de l'extérieur de la province
- Préalable pour tout étudiant désirant accéder au processus Reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés
- Résident de l'Ontario

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO (DESO)

- 30 crédits (18 obligatoires)
 - Évaluation RDA, 9e et 10e = 16 crédits
 - Revendication ou équivalence RDA, 11e et 12e = 10 crédits
 - 4 crédits finals
- Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario ou Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario
- 40 heures de participation communautaire

- Services livrés par les **conseils scolaires** par l'entremise de cours du jour pour adultes, cours d'été, cours de soir, cours à distance ou cours en ligne, à temps plein ou temps partiel
- Services livrés par le **Centre d'études indépendantes** par l'entremise de cours en ligne surtout avec certains cours disponibles à distance
- Services livrés par des **écoles privées** disponibles aux adultes en certaines communautés

APPRENTISSAGE COLLÈGE UNIVERSITÉ

PROGRAMME ACCÈS CARRIÈRES ÉTUDES (ACE)

- 19 ans ou plus
- Non scolarisé
- Admissible avec ou sans diplôme d'études secondaires
- Résident de l'Ontario

CERTIFICAT OU COURS ACE

- Exigences du Certificat ACE : Communications (Anglais / Français), Mathématiques, et 2 autres cours ACE au choix
- Les étudiants peuvent choisir d'obtenir le Certificat ACE ou de suivre seulement les cours ACE préalables aux études postsecondaires
- Les cours ACE fournissent les cours préalables aux études postsecondaires équivalents aux crédits d'études secondaires
- 12 cours ACE y compris Communications, Sciences, Mathématiques, Bases de l'informatique, Gestion de soi

- Services livrés par les **collèges communautaires** à l'année longue, en cours du jour, cours de soir, à temps plein, à temps partiel, en salle de classe ou en ligne

APPRENTISSAGE COLLÈGE UNIVERSITÉ*

TEST D'ÉVALUATION EN ÉDUCATION GÉNÉRALE (GED)

- 18 ans ou plus
- Non scolarisé depuis un an
- Aucun diplôme d'études secondaires
- Résident de l'Ontario

GED

- Certificat d'équivalence d'études secondaires
- 5 tests :
 - Langue anglaise / française, écriture
 - Langue anglaise / française, lecture
 - Mathématiques
 - Sciences sociales
 - Sciences
- Certains programmes d'études postsecondaires exigent des cours préalables additionnels pour admission

- Cours facultatif de préparation au GED est disponible par l'entremise de certains **fournisseurs locaux en éducation pour adultes**
- Manuels de préparation au GED disponibles en plusieurs librairies
- Le test GED disponible par l'entremise du **Centre d'études indépendantes**

APPRENTISSAGE COLLÈGE* UNIVERSITÉ*

STATUT D'ÉTUDIANT ADULTE

- 19 ans ou plus
- Non scolarisé depuis un an
- Sans diplôme d'études secondaires ou un équivalent
- Résident de l'Ontario

TEST D'ÉTUDIANT ADULTE

- Non disponible à tous les collèges
- Test peut porter sur Anglais / Français, Mathématiques
- Test peut porter sur d'autres sujets selon le collège ou le programme
- Les collèges individuels déterminent les notes requises
- Le test utilisé varie d'un collège à un autre

- Contacter le bureau des Admissions des collèges individuels pour déterminer la disponibilité et la procédure
- Demandeurs qui ne réussissent pas le test peuvent être référés à la programmation ACE
- Certains programmes d'études postsecondaires exigent des cours préalables additionnels pour l'admission

COLLÈGE

- 21 ans ou plus en date du 31 décembre de l'année où se fait la demande
- Il a pas complété de programme postsecondaire
- Non scolarisé de façon formelle depuis au moins deux ans
- Non admissible en tant que diplômé d'une école secondaire
- Citoyen canadien ou résident permanent

FORMULAIRE DE DEMANDE OUAC 105D

- Admission suite à la réussite des cours du niveau secondaire préalables pour le programme d'études choisi
- Faire demande par l'entremise du site Web de OUAC (<http://www.ouac.on.ca>). Les étudiants adultes doivent compléter le formulaire de demande OUAC 105D
- Le formulaire OUAC 105D exige un relevé de notes de tout demandeur ayant fréquenté une institution postsecondaire en Ontario

UNIVERSITÉ

* Voir le Guide d'accompagnement pour des précisions.

la table des matières

Section 1 - Introduction	1
Section 2 - Voies de transition qui mènent aux études postsecondaires	3
1. Perfectionnement des adultes - AFB en tant que voie de transition aux voies vers les études postsecondaires	3
2. Les programmes de langue seconde en tant que voies de transition vers les études postsecondaires	4
3. Les processus pour les étudiants adultes hors province en tant que voies de transition vers les études postsecondaires	4
Sections 3 - Précisions sur les quatre voies qui mènent aux études postsecondaires, telles qu'identifiées dans l'organigramme	6
Programme de crédits des écoles secondaires de l'Ontario	6
Vue D'Ensemble	6
Processus d'admission	8
Types de cours	8
Méthodes de prestation / d'instruction	9
Analyse, évaluation et communication des résultats	9
Exigences d'obtention d'un diplôme	10
Exigences pour l'obtention du DESO en vertu de la circulaire ESO/OS	10
Exigences pour l'obtention du DESO en vertu de la circulaire EOCIS	11
Exigences pour l'obtention du DES en vertu de la circulaire H.S.1	11
RDA pour étudiants adultes	12
Vue d'ensemble	12
Admissibilité	14
Processus d'admission	14
Types d'évaluation	14
Processus d'équivalence au niveau 9e et 10e année	14
Processus d'équivalences et de revendication au niveau de la 11e/12e année	14
Méthodes de prestation / d'instruction	15
Communication des résultats	15
Exigences de l'obtention du diplôme	15
Programme accès carrières études - ACE	16
Vue d'ensemble	16
Processus d'admission	17
Types De Cours	17
Méthodes de prestation / d'instruction	18
Cours ace livrés à distance	19
Analyse, évaluation et communication des résultats	20
Exigences de l'obtention du diplôme	20

Tests d'évaluation en éducation générale – GED	21
Vue d'ensemble	21
Processus d'admission	21
Types de cours	22
Méthodes de prestation / d'instruction	23
Analyse, évaluation et communication des résultats	23
Accréditation	24
Statut d'étudiant adulte	24
Processus de demande à un collège communautaire –	
test d'étudiant adulte	24
Vue d'ensemble	24
Admissibilité	25
Processus d'admission	25
Processus de demande directe en vertu du statut d'étudiant adulte à une	
université de l'Ontario	26
Vue d'ensemble	26
Admissibilité	27
Processus de demande	27
Section 4 - Facteurs à considérer lorsqu'il est question de choisir la voie vers	
les études postsecondaires	28
Développer un plan de demande d'admission aux programmations	
postsecondaires	28
Choix d'une voie aux études postsecondaires : options aux études	
postsecondaires financées par les fonds publics en ontario	29
.	29
Apprentissage	29
Collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT)	31
Universités de l'Ontario	32
Identifier les préalables exigés lorsqu'il est question de faire demande	
d'admission à un programme postsecondaire	33
Déterminer la date de début de cours	33
Faire demande au collège : processus et calendrier	34
Voies internes disponibles dans les collèges communautaires	36
Faire demande à l'université : processus et calendrier	37
Processus	37
Résumé des étapes	39
Remerciements	40

SECTION 1



Introduction

En Ontario, de plus en plus d'adultes cherchent à améliorer leur formation et leurs chances subséquentes d'emploi en retournant à une gamme d'institutions et de programmes postsecondaires financés par les fonds publics. Au niveau postsecondaire, ces options incluent l'apprentissage, le collège communautaire et l'université. L'Organigramme sur les voies disponibles fournit une vue d'ensemble des voies que les adultes peuvent emprunter pour être admis à un programme postsecondaire et pour y réussir. Il est important de noter qu'en Ontario les étudiants adultes peuvent jouir d'options et de voies qui sont différentes de celles disponibles aux jeunes gens présentement inscrits à une école secondaire traditionnelle.

L'accent du projet *Voies aux études postsecondaires disponibles aux apprenants adultes de l'Ontario* et de son *Guide d'accompagnement* est centré sur les programmes d'études postsecondaires qui sont financés par les fonds publics. Il y a de nombreux collèges privés de formation professionnelle qui offrent une programmation sur place et/ou en ligne. Les collèges privés de formation professionnelle en Ontario sont réglementés par le ministère de la Formation, des Collèges et Universités. Pour plus d'information, visitez les sites Web des collèges privés de formation professionnelle ou visitez le site www.tcu.gov.on.ca

Les individus qui choisissent d'étudier en français en Ontario ont accès aux mêmes possibilités de formation que ceux qui étudient en anglais; cependant, les étudiants et leurs conseillers doivent pouvoir identifier la disponibilité des programmes dans les communautés individuelles. Le présent document identifie les organismes et les sites Web qui aident les apprenants francophones dans cette collecte d'information.

Le Guide d'accompagnement est un manuel qui offre toute l'information essentielle pour faciliter l'utilisation efficace de l'organigramme des voies disponibles. Il sert de document d'orientation pour le projet puisqu'il traite des aspects spécifiques des programmes disponibles aux apprenants adultes en Ontario pour qui les études postsecondaires représentent une voie identifiée vers leurs objectifs. Le document est divisé en quatre sections clés :

- ◆ Introduction
- ◆ Voies de transition qui mènent aux études postsecondaires
- ◆ Précisions sur les quatre voies qui mènent aux études postsecondaires telles qu'identifiées dans l'organigramme
- ◆ Facteurs à considérer lorsqu'il est question de choisir une voie vers les études postsecondaires

Ces ressources seront d'intérêt particulier aux conseillers qui travaillent auprès des apprenants adultes puisqu'elles fournissent de l'information et des conseils pour faciliter une prise de décisions efficace. L'organigramme indique clairement qu'il existe plus d'une voie aux études postsecondaires.

L'organigramme *Voies aux études postsecondaires disponibles aux apprenants adultes de l'Ontario* et le *Guide d'accompagnement* sont à jour en date du mois de mars 2015. Les voies qui mènent aux programmes d'études postsecondaires changent de temps à autre et les apprenants adultes sont encouragés à contacter les institutions postsecondaires pour s'assurer que les voies identifiées dans les présents documents sont bel et bien à jour.

SECTION 2



Voies de transition qui mènent aux études postsecondaires

Plusieurs adultes sont bien préparés à entrer directement dans une des voies qui mènent aux études postsecondaires. D'autres auront besoin de programmations additionnelles. La présente section aborde et décrit en plus grand détail ces programmes de transition qui sont indiqués au coin supérieur droit de l'organigramme.

Certains points à considérer lorsqu'il est question de s'inscrire dans un programme de transition pour se préparer aux études postsecondaires

1. L'apprenant est-il prêt, académiquement et personnellement, à commencer et à réussir un des programmes qui mènent directement aux études postsecondaires?
2. Quelle est la formation académique de l'apprenant?
3. L'apprenant est-il au courant du temps qu'il doit consacrer pour compléter cette programmation de transition?

Les trois programmes de transition les plus courants sont décrits ci-dessous. Ces programmes de transition sont disponibles aux apprenants soit en français, soit en anglais, selon leur choix:

1. Perfectionnement des adultes - AFB en tant que voie de transition de transition aux voies qui vers les études postsecondaires.

Les adultes qui ont besoin de compétences de base, surtout en communication et en mathématiques peuvent remettre à niveau ces compétences par l'entremise de programmes offerts par un conseil scolaire, un collège ou un organisme communautaire. (Pour une liste complète des endroits en Ontario où s'offrent ces programmes en français, visitez le site Web de la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) : www.coalition.ca.) Ces programmes de perfectionnement des adultes sont financés par l'organisme Alphabétisation et formation de base (AFB) sous l'égide du ministère de la Formation, des Collèges et Universités et sont offerts gratuitement aux individus admissibles. De plus, les participants peuvent recevoir une aide financière pour défrayer les coûts de transport et de garde d'enfant.

Ces programmes se servent du Cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (CLAO) pour planifier et évaluer le progrès de l'apprenant. Pour de l'information additionnelle concernant le CLAO, visitez le site Web suivant : www.tcu.gov.on.ca/fre/

Les étudiants qui font preuve de la préparation académique nécessaire peuvent accéder directement à des cours accrédités d'études secondaires, ou à une programmation Accès Carrières Études (ACE) offerte par les collèges communautaires, ou peuvent choisir d'écrire le Test d'évaluation en éducation générale (GED).

2. Les programmes de langue seconde en tant que voies de transition vers les études postsecondaires

Les adultes pour qui ni l'anglais ni le français représente la langue première doivent confirmer que leurs compétences à lire, écrire, parler et comprendre sont appropriées au niveau requis dans un programme qui mène aux études postsecondaires. En Ontario, les programmes de Langue seconde sont financés par les deux gouvernements, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, et sont offerts dans des cadres variés y compris les conseils scolaires, les collèges et les organismes communautaires. Ces programmes fournissent la formation linguistique qui permettra aux étudiants d'acquérir la compétence linguistique qui est mesurée selon les Niveaux de compétence linguistique canadiens (voir www.language.ca). L'information concernant la formation en langue seconde est accessible au site Web suivant : www.ontarioimmigration.ca. Les programmes qui mènent aux études postsecondaires dirigeront probablement leur propre évaluation utilisant une gamme d'outils et d'approches.

3. Les processus pour les étudiants adultes hors province en tant que voies de transition vers les études postsecondaires

Les étudiants adultes qui sont nouveaux arrivés au système de crédits des écoles secondaires de l'Ontario et qui désirent compléter un diplôme d'études secondaires commencées dans une autre province ou un autre pays peuvent avoir accès au processus d'évaluation et de Reconnaissance des acquis (RDA) pour étudiants adultes.

Le processus RDA pour étudiants adultes est un programme officiel financé par le ministère de l'Éducation et est offert gratuitement par les conseils scolaires qui ont un programme de formation continue. Ce processus permet à un étudiant adulte de faire évaluer ses crédits d'études secondaires reçus à l'extérieur de l'Ontario et de les faire reconnaître comme équivalents de crédits de l'Ontario aux fins d'obtenir un diplôme d'études secondaires en Ontario. Les détails touchant le processus RDA pour les étudiants adultes sont disponibles à la Section 3 du Guide d'accompagnement.

Les apprenants venus de l'extérieur de la province qui ont choisi la programmation Accès Carrières Études (ACE) comme voie de transition aux études postsecondaires, dans le but de compléter le certificat ACE ou les cours préalables obligatoires aux études collégiales, participent à un processus d'admission et d'évaluation qui permet d'identifier les lacunes et les transferts de crédits. Ceux parmi ces étudiants qui sont évalués comme n'étant pas prêts à la programmation ACE sont dirigés vers une programmation préparatoire à ACE. Les étudiants devraient communiquer avec les deux collèges francophones, Boréal et La Cité collégiale, pour de l'information concernant les procédures d'admission et d'évaluation pour les programmes de perfectionnement. Pour communiquer avec ces deux collèges, visitez les sites Web suivants : www.collegeboreal.ca ou www.collegelacite.ca.

Là où il peut y avoir des incertitudes quant à l'équivalence de formation d'un étudiant venant d'une autre juridiction, le relevé de notes de l'étudiant devra être dirigé vers le Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS) <http://www.icascanada.ca> ou vers le World Education Services (WES) <https://www.wes.org/ca/> pour obtenir soit un niveau d'apprentissage scolaire ou une équivalence basée sur les cours individuels.

SECTION 3



Précisions sur les quatre voies qui mènent aux études postsecondaires, telles qu'identifiées dans l'organigramme

La présente section précise l'information qui apparaît dans la partie centrale de l'Organigramme. Voici, disponibles aux étudiants adultes de l'Ontario, les quatre voies qui mènent directement aux études postsecondaires :

- ◆ Le programme de crédits des écoles secondaires de l'Ontario
- ◆ Le programme Accès Carrières Études - ACE
- ◆ Le test d'évaluation en éducation générale - GED
- ◆ Le statut d'étudiant adulte

L'information concernant chacune de ces voies se trouve dans la présente section.

L'organigramme *Voies aux études postsecondaires disponibles aux apprenants adultes de l'Ontario* et le *Guide d'accompagnement* sont à jour en date du mois de mars, 2015. Les voies qui mènent aux programmes postsecondaires financés par les fonds publics changent de temps à autre et on encourage les étudiants adultes à se renseigner auprès des institutions postsecondaires pour s'assurer que l'information fournie par la présente section soit bien à jour.

Programme de crédits des écoles secondaires de l'Ontario

Vue D'Ensemble

L'information détaillée concernant les exigences du ministère de l'Éducation qui régit les politiques et les programmes de toutes les écoles publiques élémentaires et secondaires de langue française en Ontario est disponible en ligne au site Web suivant: <http://edu.gov.on.ca/eng/document/policy/os/index.html>.

Il est important de comprendre que, bien que les cours et l'accréditation soient les mêmes pour les étudiants adultes que pour les jeunes gens inscrits dans une école secondaire traditionnelle, les adultes sont admissibles à des voies additionnelles. Ce ne sont pas tous les conseils scolaires francophones qui offrent un programme de crédits d'école secondaire aux adultes.

Points à considérer lorsqu'il est question d'emprunter cette voie

1. Les cours offerts par les écoles secondaires de l'Ontario représentent la norme que suivent les programmations ACE et GED pour déterminer les équivalences.
2. Assurez-vous que les cours sélectionnés rencontrent les préalables identifiés.
3. Confirmez que les cours peuvent être complétés avant la date indiquée pour commencer le processus de demande à un programme d'études postsecondaires.

Admissibilité

Les apprenants adultes qui ont déjà fréquenté une école secondaire en Ontario sont admissibles à obtenir un diplôme d'études secondaires en vertu d'un de trois groupes d'exigences réglementant l'obtention d'un diplôme, selon l'année scolaire où l'apprenant a commencé sa première année d'un programme d'études secondaires en Ontario.

La voie représentée par le Diplôme d'études secondaires (DES) est disponible aux apprenants adultes qui ont commencé leurs études de neuvième année en Ontario entre 1973-74 et 1983-84.

La voie représentée par le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) est disponible aux apprenants adultes de deux façons :

- ◆ en vertu des exigences de la circulaire EOCIS (Écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur) pour les apprenants qui ont commencé leurs études de neuvième année en Ontario entre 1984-85 et 1998-99, ou
- ◆ en vertu des exigences de la circulaire ESO (Écoles secondaires de l'Ontario) pour les apprenants qui ont commencé leurs études de neuvième année en Ontario en 1999-2000 ou dans les années subséquentes.

Note : La voie aux études postsecondaires représentée par un Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) selon la circulaire ESO/ES est disponible pour tout apprenant adulte n'importe l'année où cet apprenant a commencé ses études de neuvième année, mais est obligatoire pour tous les apprenants qui ont commencé leurs études de neuvième année en Ontario en 1999-2000 ou dans les années subséquentes. Plusieurs adultes qui retournent aux études choisissent de compléter leurs études et d'obtenir leur diplôme selon ces exigences plus courantes et plus rigoureuses dans le but d'augmenter leurs chances d'obtenir un emploi ou d'être acceptés dans un programme de formation ou d'études postsecondaires. Les étudiants qui s'inscrivent dans un programme ESO sont admissibles aussi au processus de Reconnaissance des acquis (RDA) pour étudiants adultes (voir la page 7) qui réduit sensiblement le temps requis pour obtenir un diplôme.

Processus d'admission

Bien que les processus d'admission et les procédures d'inscription puissent être différents dans les conseils scolaires de l'Ontario,

- ◆ Un apprenant adulte peut s'attendre à devoir fournir un relevé de notes de l'école secondaire. Le relevé de notes est disponible du dernier conseil scolaire ou de la dernière école fréquentée par l'étudiant. Il se peut qu'il y ait des frais à payer pour obtenir le relevé de notes.
- ◆ Les nouveaux arrivants au Canada qui s'inscrivent dans le système des études secondaires après avoir suivi un programme de Langue seconde devront démontrer qu'ils rencontrent le Niveau de compétences linguistiques canadien nécessaire.
- ◆ Les étudiants qui s'inscrivent dans le système d'école secondaire après avoir suivi une programmation de perfectionnement des adultes/AFB devront démontrer des compétences spécifiques identifiées dans l'initiative du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (CLAO). (Voir Section 2)
- ◆ Les étudiants qui s'inscrivent, sans aucun crédit d'études secondaires, dans un programme d'études secondaires offert par un conseil scolaire devront peut-être compléter une évaluation en littératie / numératie et, s'il est jugé nécessaire, être dirigés vers un programme de perfectionnement des adultes/AFB.

Plusieurs conseils scolaires fournissent un programme d'inscription continue en formation des adultes. Contrairement aux écoles au parcours régulier pour les jeunes gens, les centres de formation des adultes offrent de nombreux semestres au courant de l'année scolaire, ce qui augmente les possibilités d'admission.

Types de cours

En tant que partie du processus d'inscription, les étudiants reçoivent la documentation qui comprend une liste de tous les cours offerts à leur école durant l'année scolaire courante. L'étudiant rencontre un conseiller qualifié qui lui explique comment se servir de la liste de cours pour faire son choix de cours. Ensemble, ils organisent l'horaire de l'apprenant. Un étudiant qui revient aux études après avoir quitté l'école avant 1999 peut s'attendre à trouver bien des changements.

Au niveau de la 9e année et de la 10e année, quatre types de cours sont offerts : des cours académiques, des cours appliqués, des cours de base développés localement et des cours ouverts. Au niveau de la 11e année et de la 12e année, des cours sont offerts en préparation à l'objectif anticipé : études collégiales, universitaires, collégiales/universitaires ou milieu du travail. Certains cours ouverts sont aussi disponibles en 11e année et en 12e année et sont conçus de façon à préparer les étudiants à des études additionnelles et à parfaire leur formation.

Méthodes de prestation / d'instruction

Les étudiants adultes se rendront compte qu'ils ont accès à une gamme d'options quant à la prestation des cours. Les apprenants qui s'inscrivent dans un programme pour adultes devraient demander des renseignements quant aux options disponibles pour s'assurer que leurs styles d'apprentissage soient pris adéquatement en ligne de compte. Les cours peuvent être disponibles de plusieurs façons:

- ◆ instruction en cours du jour dirigée par un professeur en salle de classe
- ◆ cours par correspondance/formation à domicile
- ◆ apprentissage électronique
- ◆ apprentissage mixte (apprentissage électronique et instruction en salle de classe)
- ◆ instruction en cours d'été dirigée par un professeur en salle de classe
- ◆ instruction en cours du soir dirigée par un professeur en salle de classe
- ◆ enseignement coopératif spécialisé à l'intention des adultes
- ◆ ou autre type de formation pour adultes approuvé par le ministère de l'Éducation

Analyse, évaluation et communication des résultats

Les étudiants adultes qui retournent aux études trouvent souvent que le plus grand problème qu'ils rencontrent se trouve au niveau de l'analyse et de l'évaluation. Les étudiants adultes doivent comprendre que les processus actuels mandatés par le Ministère ont été créés en vue d'aider les professeurs à faire des jugements cohérents quant à la qualité du travail de l'apprenant et à fournir de l'information qui facilite la réussite des étudiants.

L'analyse et l'évaluation des cours des écoles secondaires sont basées sur les attentes du curriculum émises par le ministère de l'Éducation et sur les niveaux de rendement provinciaux. Ces niveaux de rendement varient du niveau quatre (80 % à 100 %) au niveau un (50 % à 59 %). Les étudiants qui ne peuvent pas atteindre un rendement de niveau un, au moins, ne recevront pas de crédit. Le niveau trois (70 % à 79 %) est la norme provinciale et il indique que l'étudiant qui travaille à ce niveau est bien préparé à travailler à ce niveau d'apprentissage dans le cours actuel ou dans un prochain cours.

Les étudiants sont évalués dans chaque cours selon quatre catégories de connaissances et de compétences :

- ◆ Connaissances / Compréhension,
- ◆ Raisonnement / Interrogation,
- ◆ Communication, et
- ◆ Application / Établissement de liens

Le rendement de l'étudiant est communiqué au moyen du Bulletin scolaire provincial. Ce bulletin scolaire documente le rendement de l'étudiant dans chaque cours à certaines périodes spécifiques au courant de l'année scolaire. Le bulletin scolaire contient aussi des sections distinctes où enregistrer la présence de l'étudiant aux cours, évaluer ses habiletés d'apprentissage et indiquer les commentaires du professeur.

Les crédits qu'un étudiant se mérite sont inscrits sur un Relevé de notes de l'Ontario. Ce relevé de notes est émis à l'apprenant adulte au moment de l'obtention du diplôme ou sur demande. Les étudiants adultes peuvent donc présenter leur relevé de notes aux fins d'emploi, de promotion dans le milieu du travail et/ou d'admission à un programme d'études postsecondaires.

Exigences d'obtention d'un diplôme

Il y a trois groupes d'exigences pour l'obtention d'un diplôme, selon l'année scolaire où l'étudiant a commencé la première année d'un programme d'études secondaires en Ontario. Pour obtenir des précisions concernant ces exigences, consultez le document au site Web suivant: <http://edu.gov.on.ca/eng/document/policy/os/ONSchools.pdf>

Exigences pour l'obtention du DESO en vertu de la circulaire ESO/OS

Ceci s'applique aux étudiants qui ont commencé leurs études secondaires en Ontario durant l'année scolaire 1999-2000 ou durant les années subséquentes ou aux adultes qui ont choisi de revenir aux études secondaires en vertu des règlements ESO. Les étudiants sont soumis aux exigences suivantes :

- ◆ Avoir complété 30 crédits, dont 18 sont obligatoires, pour obtenir un diplôme.
- ◆ Avoir complété 40 heures de participation communautaire.
Les étudiants doivent compléter un minimum de 40 heures de participation communautaire au courant des années scolaires du programme d'études secondaires. Cette exigence doit être complétée en dehors des heures d'enseignement normales et dans des cadres divers. Les étudiants ne peuvent pas compléter ces heures au moyen d'activités qui comptent envers l'obtention d'un crédit, au moyen d'un travail rémunéré, ni en assumant des tâches normalement effectuées par un employé rémunéré.
- ◆ Avoir passé le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario
Les apprenants adultes ont le choix de s'inscrire dans le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario ou de passer le test.

Les étudiants qui empruntent cette voie peuvent obtenir jusqu'à 26 crédits par l'intermédiaire du processus RDA pour étudiants adultes.

L'accréditation émise aux étudiants qui empruntent cette voie est le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Exigences pour l'obtention du DESO en vertu de la circulaire EOCIS

Ceci s'applique aux étudiants qui ont commencé leurs études secondaires en Ontario entre 1984-1985 et 1998-99. Les étudiants sont soumis aux exigences suivantes :

- ◆ Avoir complété 30 crédits, dont 16 sont obligatoires, pour obtenir un diplôme.

L'accréditation émise aux étudiants qui empruntent cette voie est le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Les étudiants qui empruntent cette voie sont admissibles à des crédits en vertu de la Reconnaissance de maturité mais ne peuvent pas obtenir de crédits au moyen du processus RDA pour étudiants adultes. Ils peuvent être recommandés pour une, ou plus, des équivalences de crédits suivantes :

- ◆ expérience de vie et de travail depuis avoir quitté l'école secondaire, selon le code QMA – Crédit d'allocation de maturité
- ◆ cours complétés avec succès, non considérés normalement comme sujets d'études secondaires (ceci pourrait être une certification ou une désignation dans un programme spécifique qui exige un minimum de 110 heures d'instruction ou de formation), selon le code QEE – Crédit d'allocation d'éducation équivalente
- ◆ achèvement avec succès de chaque période d'un programme d'apprentissage (par exemple, électricien, coiffeur, ou mécanicien) selon le code QAP – Crédit d'allocation de formation reliée à l'apprentissage
- ◆ équivalences de crédits obtenus de source extérieure à la province, selon le code QSE – Crédit d'allocation de travaux de cours complétés à l'extérieur de l'Ontario

Exigences pour l'obtention du DES en vertu de la circulaire H.S.1

Ceci s'applique aux étudiants qui ont commencé leurs études secondaires en Ontario entre 1974 -1975 et 1983-1984. Les étudiants doivent :

- ◆ Avoir complété 27 crédits pour obtenir le diplôme

L'accréditation émise aux étudiants qui ont emprunté cette voie est le Diplôme d'études secondaires (DES).

Les exigences quant aux cours, y compris les cours obligatoires et facultatifs, varient selon l'année d'admission spécifique. L'apprenant adulte qui choisit cette voie pour obtenir son diplôme doit soumettre son relevé de notes pour une évaluation complète par l'école au moment de l'inscription.

Les étudiants qui empruntent cette voie sont admissibles à des crédits en vertu de la Reconnaissance de maturité mais ne peuvent pas obtenir de crédits au moyen du processus RDA pour étudiants adultes. Ils peuvent être recommandés pour une, ou plus, des équivalences de crédits suivantes :

- ◆ expérience de vie et de travail depuis avoir quitté l'école secondaire, selon le code QMA – Crédit d'allocation de maturité
- ◆ cours complétés avec succès, non considérés normalement comme sujets d'études secondaires (ceci pourrait être une certification ou une désignation dans un programme spécifique qui exige un minimum de 110 heures d'instruction ou de formation), selon le code QEE – Crédit d'allocation d'éducation équivalente
- ◆ achèvement avec succès de chaque période d'un programme d'apprentissage (par exemple, électricien, coiffeur, ou mécanicien) selon le code QAP – Crédit d'allocation de formation reliée à l'apprentissage
- ◆ équivalences de crédits obtenus de source extérieure à la province, selon le code QSE – Crédit d'allocation de travaux de cours complétés à l'extérieur de l'Ontario

RDA pour étudiants adultes

Note : Bien que le processus RDA pour étudiants adultes ne soit pas une voie actuelle vers les études postsecondaires, il représente une voie distincte pour l'obtention de crédits à l'intérieur d'une programmation d'études secondaires

Vue d'ensemble

Le processus Reconnaissance des acquis (RDA) de l'Ontario est un processus formel d'évaluation et d'octroi de crédits selon lequel des étudiants peuvent obtenir des crédits pour une formation déjà acquise. Cette formation déjà acquise comprend les connaissances et les compétences que les étudiants ont acquises de façon formelle ou informelle, en dehors de la programmation d'études secondaires. Les étudiants peuvent faire évaluer leurs connaissances et leurs compétences d'après les attentes décrites dans les documents touchant le curriculum provincial afin d'obtenir des crédits en vue d'un diplôme d'études secondaires. Le processus RDA pour étudiants adultes comprend deux composantes : « équivalence » et « revendication ». Une fois l'évaluation RDA de l'étudiant terminée, les directeurs déterminent le nombre de crédits, y compris les crédits obligatoires, dont un étudiant adulte a besoin pour rencontrer les exigences de l'obtention d'un diplôme.

Points à considérer lorsqu'il est question de participer au processus RDA pour adultes de l'Ontario

1. S'il advient qu'une autre voie vers l'obtention d'un diplôme d'études secondaires soit une option valable, l'obtention d'un diplôme en vertu des exigences de la circulaire ESO obligatoires pour la participation au processus RDA représente-t-il le meilleur choix? Par exemple, est-ce que l'étudiant pourra réussir avec les exigences de crédits obligatoires ESO? Est-ce que l'étudiant a suffisamment de formation acquise pour être admissible à presque toutes, ou à toutes, les dix équivalences de crédits possibles au niveau supérieur?
2. La circulaire ESO exige qu'un étudiant passe le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (TCLESO) pour obtenir un diplôme. Les adultes, cependant, contrairement aux étudiants d'âge scolaire régulier, ont la permission spéciale du ministère de l'Éducation de suivre le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO). Le CCLESO ne peut être offert aux étudiants que dirigé par un professeur en salle de classe ou en ligne. Ces options ne sont pas disponibles dans tous les conseils scolaires qui offrent des programmes de formation pour adultes ce qui veut dire que des étudiants dans certains programmes doivent passer le test. Il est important de vérifier quand se donne le test et quand sortent les résultats pour s'assurer que les étudiants puissent rencontrer les délais pour l'obtention du diplôme.
3. L'obtention rapide du diplôme d'études secondaires est-elle importante? Le RDA pour étudiants adultes offre à l'étudiant la possibilité d'obtenir jusqu'à 26 équivalences de crédits. Cependant, un étudiant peut, dans certaines circonstances, obtenir jusqu'à 26 équivalences de crédits envers l'obtention de d'autres types de diplôme disponibles à ces adultes qui y sont admissibles. Il est important de vérifier avec un conseiller de l'école qui offre la formation pour adultes pour déterminer la meilleure option.
4. Dans le cas d'un étudiant qui est nouveau arrivant au Canada, serait-ce à l'avantage de l'étudiant de différer l'évaluation des cours d'histoire du Canada et de géographie du Canada, enseignés en 9e et 10e année, à une date plus près de la fin des études?

Admissibilité

Pour participer au processus RDA pour étudiants adultes, l'étudiant doit être un étudiant adulte, c'est-à-dire :

- ◆ qui est âgé d'au moins 18 ans
- ◆ qui n'a pas fréquenté une école traditionnelle (c'est-à-dire des cours de jour dans une école secondaire) depuis au moins un an
- ◆ qui est inscrit dans un programme d'études secondaires offrant des crédits, en vue de l'obtention du DESO
- ◆ Un étudiant peut être admissible pour des crédits RDA s'il :
- ◆ a commencé l'école secondaire en Ontario après le 1er septembre, 1999 ou
- ◆ est nouveau au système d'études secondaires en Ontario en date du 1er février, 2004 ou
- ◆ a choisi d'emprunter la voie de la circulaire ESO/ES indépendamment de la date où il a commencé des études secondaires

Processus d'admission

Un étudiant adulte désireux de participer au processus RDA pour étudiants adultes doit rencontrer un conseiller pour :

- ◆ obtenir une évaluation de son relevé de notes et ainsi connaître les exigences attachées à l'obtention de son diplôme
- ◆ compléter sa demande RDA

Types d'évaluation

Processus d'équivalence au niveau 9e et 10e année

Un processus d'« équivalence » pour étudiants adultes peut comprendre des évaluations individuelles aux fins d'octroyer des crédits de 9e et 10e année. Jusqu'à 16 crédits de 9e et 10e année peuvent être octroyés à un étudiant adulte par ce processus. Tout étudiant adulte qui n'a pas de relevé de notes indiquant l'achèvement réussi des deux premières années d'études secondaires en Ontario – ou dans un système d'éducation à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada comparable à celui de l'Ontario – devra compléter et réussir une évaluation individuelle avant d'obtenir tout crédit de 9e et de 10e année.

Le processus d'équivalences pour la 9e/10e année consiste en une évaluation touchant l'anglais, les mathématiques, les sciences, de même que l'histoire du Canada et la géographie du Canada.

Processus d'équivalences et de revendication au niveau de la 11e/12e année

Les étudiants adultes peuvent obtenir 10 des 14 autres crédits de 11e et 12e année requis pour satisfaire aux exigences du diplôme en vertu du processus RDA pour étudiants adultes selon les façons suivantes :

1. Démontrant qu'ils ont satisfait aux attentes du curriculum des études secondaires en se servant du processus de « revendication » qui consiste en une série d'activités d'évaluation. Les étudiants adultes peuvent revendiquer un crédit pour un cours seulement s'ils peuvent fournir au directeur une preuve raisonnable qu'ils réussiraient le processus de revendication. Les étudiants adultes peuvent fournir des certificats ou autres documents attestant des formations obtenues en dehors des salles de classe de l'Ontario comme preuves raisonnables d'admissibilité à revendiquer un crédit pour un cours semblable à l'intérieur du curriculum ontarien.

ou

2. Démontrant qu'ils satisfont aux attentes du curriculum des études secondaires en se servant du processus d'équivalences. Les types d'accréditations et autres documents suivants peuvent être acceptés pour déterminer l'octroi de crédits équivalents de la 11e et 12e année :
- des relevés de notes formels émis par une institution d'enseignement ou de formation ou un Ministère du gouvernement en Ontario ou à l'extérieur de l'Ontario (par exemple, une école secondaire, un collège d'arts appliqués et de technologie, ou une université)
 - des certificats d'apprentissage et des certificats de qualification professionnelle émis ou reconnus par le ministère de la Formation, des Collèges et Universités
 - d'autres documents de formation appropriés obtenus de d'autres programmes, cours ou expériences de vie ou de travail

Méthodes de prestation / d'instruction

Alors que certains conseils scolaires peuvent offrir une préparation à l'évaluation RDA touchant les sujets de 9e et 12e année par l'entremise d'un programme de perfectionnement des adultes-AFB, il est généralement entendu qu'un apprenant qui emprunte la voie du processus RDA possède les connaissances et les compétences obtenues, formellement et informellement, en dehors du système des écoles secondaires.

Communication des résultats

Les crédits qu'un adulte acquiert par l'entremise du processus RDA pour étudiants adultes sont enregistrés sur le Relevé de notes de l'Ontario.

Exigences de l'obtention du diplôme

Les étudiants adultes doivent obtenir un minimum de 4 crédits de 11e et 12e année, alors qu'ils sont inscrits en tant qu'étudiants adultes, en suivant les cours requis selon les méthodes de prestation décrites à la page 12 du présent document, leur donnant un nombre total de 30 crédits, y compris les mêmes 18 crédits obligatoires qui le sont aussi aux étudiants d'âge scolaire régulier. Ils doivent aussi satisfaire aux exigences du test de Compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (soit en passant le test ou en suivant le cours) et compléter 40 heures de participation communautaire avant d'être admissible au DESO.

Programme accès carrières études - ACE

Vue d'ensemble

La programmation Accès Carrières Études (ACE) a été offerte en tant que programmation équivalente à une programmation d'école secondaire depuis la création du système collégial en 1967, originalement sous le nom de Basic Training for Skills Development (BTSD). En 2004, le programme équivalent au niveau de la 12^e année fut renommé Accès Carrières Études (ACE) et fut mis à jour pour assurer l'équivalence avec les principes directeurs courants des écoles secondaires. La prestation de la programmation ACE se fait par les collèges communautaires de l'Ontario qui sont financés par les fonds publics. Pour plus d'information concernant la prestation des programmes ACE en français aux deux collèges francophones, visitez les sites Web suivants : www.collegeboreal.ca ou www.collegelacite.ca. Les étudiants ont le choix de suivre seulement les cours préalables pour l'admission aux programmes postsecondaires ou de compléter les quatre cours requis pour recevoir le certificat ACE. Les cours ACE, et les notes reçues, sont inscrits à un relevé de notes officiel du collège.

Points à considérer lorsqu'il est question d'emprunter cette voie

1. L'accréditation et les cours ACE sont reconnus par tous les collèges communautaires comme les équivalents des crédits du DESO et du DES aux fins d'inscription dans un programme postsecondaire qui octroie un certificat ou un diplôme collégial. Les cours ACE ont été conçus pour fournir les compétences académiques spécifiques nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires. À certains collèges, les étudiants peuvent recevoir des transferts de crédits pour des cours ACE appliqués à des cours postsecondaires du premier semestre, réduisant ainsi les charges de cours postsecondaires subséquentes.
2. Les cours et le certificat ACE sont officiellement reconnus dans la législation de l'apprentissage en tant que rencontrant les exigences académiques requises pour l'inscription d'un étudiant comme apprenti.
3. Il se peut que les cours et l'accréditation ACE ne soient pas reconnus par certaines universités en tant qu'équivalents d'études secondaires. Certains collèges ont très bien réussi à faire reconnaître la programmation ACE par les universités locales. Plusieurs collèges ont des accords d'articulation avec une université, ou avec plusieurs, pour permettre aux étudiants possédant des cours, certificats ou diplômes collégiaux de passer, à l'aide de transferts de crédits, à des programmes qui octroient des degrés. Pour plus d'information, voir le site Web suivant : www.ontransfer.ca
4. Parce que la programmation ACE est relativement récente, elle n'est pas très bien connue par tous les employeurs de la province. Conséquemment, un employeur peut questionner le fait que cette programmation soit l'équivalent du DESO et qu'elle rencontre les critères d'embauche et de promotion. Un nombre de plus en plus grand d'employeurs, non seulement reconnaissent ACE, mais aussi s'associent aux fournisseurs ACE pour fournir de la formation à leurs employés.

Admissibilité

Les adultes qui sont résidents de l'Ontario, âgés de 19 ans ou plus, avec ou sans DESO, DES ou GED, peuvent participer à la programmation ACE.

Processus d'admission

Les processus d'admission et leur fréquence varient d'un collège à l'autre. Les étudiants rencontrent un conseiller en admission pour discuter de l'inscription au programme de formation, pour organiser l'évaluation académique qui déterminera où ils seront dirigés, soit aux cours préparatoires à ACE ou aux cours ACE proprement dits, et pour développer un plan de formation individuel. Les étudiants qui rencontrent les exigences de compétences en littératie et numératie peuvent procéder directement à la programmation ACE. Les étudiants qui ne rencontrent pas ces exigences, qui ont besoin d'une formation spécifiquement ciblée, seront dirigés vers des cours préparatoires à ACE. Les étudiants qui ne rencontrent pas ces exigences académiques, qui ont besoin de formation additionnelle considérable, pourront être dirigés vers un autre prestataire de formation dans la communauté. Ces autres prestataires peuvent inclure des conseils scolaires et des programmes communautaires. Les conseillers en admission peuvent aussi encourager les étudiants à compléter le DESO si le nombre de crédits qu'ils possèdent déjà indique que ce pourrait être la voie la plus rapide à une accréditation.

Pour obtenir une liste des programmes communautaires disponibles en Ontario, visitez le site Web de la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) : www.coalition.ca.

Pour les collèges, visitez les sites Web suivants : www.collegeboreal.ca et www.collegelacite.ca.

Pour les conseils scolaires, visitez le site Web suivant : <http://edu.gov.on.ca/eng/amenagement>.

Types De Cours

La programmation ACE est très axée sur les compétences et les cours académiques préalables qu'exige l'inscription aux programmes postsecondaires collégiaux et qui assurent la réussite des étudiants.

Les cours ACE ont été évalués par un évaluateur indépendant, Services des programmes d'études Canada, pour confirmer l'équivalence avec certains cours spécifiques du DESO. Le tableau ci-dessous résume ces équivalences. Veuillez noter que les cours de physique, de biologie et de chimie ont été évalués comme cours préuniversitaires.

Tableau des équivalences ACE/DESO

Cours ACE	Cours ESO équivalent	Code du cours ESO
Communication ACE	Anglais/Français, 12e année, cours précollégial	ENG4C/ FRA4C
Mathématiques de l'Apprentissage ACE	Mathématiques des collèges et des métiers, 12e année	MAP4C
Mathématiques des Affaires ACE	Mathématiques des collèges et des métiers, 12e année	MAP4C
Mathématiques des Technologies ACE	Mathématiques de la technologie au collège, 12e année	MCT4C
Mathématiques générales ACE	Mathématiques de la vie courante, 12e année	MEL4E
Biologie ACE	Biologie, 11e année, cours précollégial	SBI3C
Biologie ACE – Préuniversitaire	Biologie, 12e année, cours préuniversitaire	SBI4U
Physique ACE	Physique, 11e année, cours préuniversitaire	SPH3U
Physique ACE	Physique, 12e année, cours précollégial	SPH4C
Chimie ACE	Chimie, 12e année, cours précollégial	SCH4C
Chimie ACE – Préuniversitaire	Chimie, 12e année, cours préuniversitaire	SCH4U

Alors que la programmation préparatoire à ACE ou la programmation AFB concentre surtout sur les compétences en littératie et numératie nécessaires pour passer à la programmation ACE (l'équivalent de la 12e année), les étudiants acquièrent aussi les compétences en informatique et en méthodes d'apprentissage et sont exposés au milieu de formation collégial

Méthodes de prestation / d'instruction

La prestation de la programmation ACE et de la programmation préparatoire à ACE par les collèges est surtout sous forme de modules et se fait en salle de classe avec un personnel enseignant qualifié qui fournit l'instruction individuelle selon les besoins des étudiants. Cette approche à la prestation des cours permet aux étudiants de progresser à un rythme très flexible. Les étudiants doivent s'attendre à travailler régulièrement à

leurs études en dehors des heures de classe. Les membres du personnel enseignant veillent de près aux progrès des étudiants et fournissent des conseils s'ils jugent que les progrès d'un étudiant ne sont pas suffisamment rapides ou s'ils voient qu'un étudiant a des difficultés avec la matière académique.

Les étudiants peuvent suivre des cours

- ◆ à temps plein (de 18 à 25 heures par semaine)
- ◆ à temps partiel (de 10 à 17 heures par semaine)
- ◆ de jour ou en soirée (à certains collèges) ou en combinaison des deux
- ◆ à l'année longue

Certains cours préparatoires à ACE ou cours ACE proprement dits peuvent être offerts de façon plus traditionnelle, c'est-à-dire dirigés par un professeur en salle de classe.

Cours ace livrés à distance

En plus de suivre des cours ACE sur place, les étudiants peuvent aussi choisir de participer en ligne par l'entremise de cours ACE livrés à distance.

Les étudiants intéressés à la programmation ACE livrée à distance peuvent trouver plus d'information sur le site Web suivant : www.acedistancedelivery.ca. Ceux qui sont intéressés à s'inscrire peuvent communiquer avec le Collège Boréal ou la Cité collégiale pour s'inscrire sans frais au module préalable d'une durée de 20 heures, Apprendre l'art d'apprendre (AAA). Les étudiants ont 30 jours pour compléter ce module de 20 heures offert mensuellement. Les étudiants peuvent s'inscrire n'importe quand au courant de la première semaine du mois.

AAA reflète les processus d'admission et les procédures d'évaluation en face à face au collège. Les étudiants reçoivent de l'évaluation académique et des conseils quant à leurs objectifs, ils acquièrent les compétences en informatique nécessaires pour l'apprentissage en ligne et développent un plan de formation individuel avec un conseiller en ligne. Le plan de formation individuel identifie les cours auxquels les étudiants doivent s'inscrire de même que le délai à respecter pour l'inscription de sorte à s'assurer que les dates de demande à un programme postsecondaire soient respectées.

Les étudiants qui ont besoin d'une remise à niveau dans un cours spécifique de mathématiques avant de procéder aux cours ACE livrés à distance peuvent être orientés vers un cours de revue de mathématiques en ligne. Les étudiants dont les connaissances académiques ont été jugées insuffisantes seront orientés vers d'autres options de prestation de cours préparatoires à ACE.

Une fois que les étudiants ont complété et réussi le module AAA, ils peuvent s'inscrire à un cours ACE livré à distance par l'entremise du Collège Boréal ou de la Cité collégiale. Ils peuvent s'inscrire à n'importe quel temps durant le premier mois du cours ACE. Ils ont 22 semaines pour compléter chacun des cours d'une durée de 80 à 120 heures. Les admissions pour les cours ACE livrés à distance se font à chaque deux mois : en janvier, mars, mai, juillet, septembre, et novembre. Les cours ACE livrés à distance sont gratuits.

Analyse, évaluation et communication des résultats

L'évaluation est un processus continu dans la programmation ACE et dans la programmation préparatoire à ACE. Les étudiants sont évalués soit avant l'inscription ou pendant les premières semaines de classe pour déterminer exactement où ils doivent être placés dans les cours. Les étudiants peuvent aussi être évalués même une fois placés dans les cours pour déterminer quels modules doivent être complétés. Parce que les cours sont conçus de façon modulaire, les étudiants peuvent identifier le moment où ils sont prêts à passer les tests et/ou à compléter d'autres évaluations requises. L'évaluation peut inclure des tests, des questionnaires, des présentations, et des devoirs écrits.

Parce que les programmes de perfectionnement collégiaux souscrivent aux principes du Mastery Learning ou apprentissage par la maîtrise, les étudiants doivent obtenir des notes bien définies pour démontrer qu'ils ont appris les compétences et les connaissances requises pour continuer au prochain module et/ou au prochain cours. Les notes exigées varient de 80 % dans la programmation préparatoire à ACE et 70 % dans la programmation ACE.

À la fin de chaque cours, les notes finales obtenues sont inscrites à un relevé de notes officiel du collège. Ce relevé de notes suit les étudiants au courant de leurs études postsecondaires. C'est le relevé de notes qui sera soumis au Service des admissions des collèges de l'Ontario (SACO) comme documentation à l'appui de leur demande d'admission à un programme postsecondaire.

Les étudiants peuvent demander une copie de leur relevé de notes en tout temps. Un frais de traitement peut être requis.

Exigences de l'obtention du diplôme

Les étudiants peuvent choisir de suivre certains cours ACE spécifiques seulement, ou ils peuvent choisir de suivre les quatre cours requis pour être admissibles à l'obtention d'un certificat ACE.

Ces quatre cours sont :

- ◆ Communication (Anglais, Français*)
- ◆ Mathématiques (Un cours de mathématiques à choisir parmi les quatre suivants : de l'Apprentissage, des Affaires, générales, et des Technologies)
- ◆ Deux autres cours au choix parmi les 10 autres cours offerts. Ces cours peuvent être choisis selon les objectifs d'études et d'emploi de l'étudiant.
- ◆ Résumé des cours offerts par ACE : Anglais, Français*, Anglais langue seconde*, Mathématiques générales, Mathématiques des Affaires, Mathématiques de l'Apprentissage, Mathématiques des Technologies, Chimie (cours précollégial), Chimie (cours préuniversitaire), Biologie (cours précollégial), Biologie (cours préuniversitaire), Physique, Informatique de base, Gestion de soi/Auto-direction.

* Cours disponible seulement aux deux collèges francophones.

Les étudiants reçoivent un certificat ACE officiel émis par le collège. Une demande au bureau du Registraire peut être exigée pour recevoir le certificat ACE. Un frais de traitement peut aussi être exigé.

Tests d'évaluation en éducation générale – GED

Vue d'ensemble

Les tests GED s'appliquent aux adultes qui ont quitté l'école secondaire sans obtenir de diplôme. Le GED a été établi en 1942 et est reconnu partout au Canada et aux États-Unis. Les individus qui passent les tests GED en Ontario obtiennent un certificat d'équivalence à des études secondaires en Ontario. Le Centre d'études indépendantes (CEI) est le prestataire exclusif de tests GED en Ontario. Pour de l'information au sujet du CEI et du GED, visitez le site Web <http://www.ilc.org>.

Les tests GED donnent aux adultes qui n'ont pas complété de programme formel d'études secondaires l'occasion de démontrer qu'ils possèdent un niveau de connaissances et de compétences comparable au niveau des études secondaires.

Le certificat GED peut être accepté comme rencontrant les exigences d'un diplôme d'études secondaires aux fins d'emploi, de promotion, d'octroi de licence, et de formation additionnelle.

Points à considérer lorsqu'il est question d'emprunter cette voie

1. Il n'y a aucune garantie que, dans chaque cas, le certificat GED soit accepté par tous les employeurs, formateurs ou institutions postsecondaires. Certains collèges communautaires et certaines universités acceptent des évaluations GED satisfaisantes en tant qu'un des facteurs d'évaluation utilisés pour l'admission d'un individu comme étudiant adulte.
2. Certains programmes postsecondaires (du collège ou de l'université) peuvent exiger qu'un demandeur ait aussi, en plus du certificat GED, certains cours ACE ou certains cours du DESO spécifiques.

Admissibilité

Un étudiant adulte qui choisit de participer au processus d'évaluation GED doit :

- ◆ être âgé d'au moins 18 ans
- ◆ ne pas avoir de diplôme d'études secondaires
- ◆ avoir quitté le système scolaire depuis au moins un an
- ◆ être résident de l'Ontario

Processus d'admission

Pour s'inscrire aux tests GED au Centre d'études indépendantes, le candidat doit :

- ◆ Vérifier l'horaire des tests GED affiché au site Web du CEI et identifier un temps et un endroit qui lui conviennent.

- ◆ Imprimer, du site Web, le formulaire de demande aux tests GED et le compléter.
- ◆ Faire une copie d'un document quelconque attestant qu'il est âgé d'au moins 18 ans. Ce document peut être un certificat de naissance, un permis de conduire, une carte santé avec photo, ou un passeport.
- ◆ Présenter une lettre émise par la dernière école secondaire fréquentée attestant de la date où il a quitté l'école. Si le candidat a reçu son enseignement à domicile, il doit fournir une lettre émise par son conseil scolaire attestant qu'il a bien reçu son enseignement à domicile.
- ◆ Envoyer par la poste au CEI, à l'attention du coordonnateur GED à l'adresse qui suit, sa demande dûment complétée avec le paiement des frais requis et toute documentation requise :

*Coordonnateur GED, Centre des études indépendantes
C.P. 200, Succursale Q, Toronto, ON M4T 2T1*

Si le paiement des frais se fait par carte de crédit, le candidat peut envoyer sa demande dûment complétée par télécopieur au numéro 416.484.2750 ou par courriel à l'adresse électronique suivante : ged@tvo.org. Les paiements peuvent être faits par chèque certifié, mandat postal ou carte de crédit. La demande doit être reçue au moins trois semaines avant la date choisie pour passer le test.

Le CEI conserve les demandes dans ses dossiers pour une période d'un an. Après cette période de temps, un candidat doit faire une nouvelle demande s'il n'a pas écrit les tests ou s'il doit reprendre un ou tous les tests.

Types de cours

Pour la plupart des adultes, passer les tests GED exige un certain montant de préparation. Alors que plusieurs individus se préparent intensément en suivant des cours ou en étudiant des livres de préparation au GED, certains se sentent à l'aise à simplement revoir certaines matières qu'ils ont besoin, selon eux, de remettre à niveau.

Pour déterminer plus facilement la meilleure façon de se préparer aux tests, les apprenants adultes peuvent communiquer avec les prestataires de formation des adultes dans leur communauté. Dans certains cas, le personnel pourra :

- ◆ aider les candidats à savoir quelle matière étudier et leur signaler la meilleure façon d'étudier pour les tests
- ◆ identifier les classes de préparation au GED offertes localement
- ◆ recommander les livres de préparation au GED disponibles à l'achat

Le site Web GED du CEI <http://www.ilc.org/ged> fournit :

- ◆ des conseils, des trucs, des questions types et des schémas de tests
- ◆ de l'information au sujet de livres de préparation au GED disponibles à l'achat
- ◆ des listes de prestataires de services de préparation au GED en Ontario (les services de préparation au GED ne sont pas réglementés en Ontario et peuvent être offerts par des conseils scolaires, des collèges ou des fournisseurs d'alphabétisation des adultes).

Méthodes de prestation / d'instruction

Les prestataires de services de préparation au GED peuvent fournir de l'instruction en salle de classe ou en ligne. Dans certains cas, il y a des frais attachés à ces services, alors que dans d'autres, les classes offertes peuvent faire partie de mesures pour l'alphabétisation des adultes et les apprenants peuvent y participer gratuitement. Les livres de préparation au GED peuvent aider les apprenants à se préparer aux tests. Ils peuvent être achetés directement en utilisant les liens indiqués dans le site Web du CEI ou dans une librairie locale. Les bibliothèques publiques peuvent aussi en avoir des copies. Le CEI n'endosse aucun livre ni aucune maison d'édition en particulier.

Analyse, évaluation et communication des résultats

Les tests GED comportent une série de cinq tests qui couvrent le programme de base des études secondaires :

- ◆ Programme de langues : la rédaction
- ◆ Programme de langues : la lecture
- ◆ Mathématiques, Partie 1 (utilisation de la calculatrice) et Partie 2 (sans calculatrice)
- ◆ Études sociales
- ◆ Sciences

Les tests mesurent les connaissances et les compétences importantes généralement acquises dans un programme d'études régulier à l'école secondaire (compétences du candidat à comprendre de l'information et à l'appliquer, à évaluer, analyser et arriver à des conclusions, et à exprimer des idées et des opinions par écrit). Les tests utilisés au Canada ont été développés spécifiquement pour les Canadiens.

Les tests contiennent des questions qui exigent l'utilisation des idées importantes et la capacité de raisonnement. Très peu de questions demandent des détails isolés, des définitions ou des faits spécifiques. Les questions à choix multiples sont utilisées dans chacun des cinq tests. Le test Programme de langues : la rédaction comprend une composante de dissertation qu'un candidat doit passer pour obtenir une note pour le test. Le test sur les Mathématiques comprend l'utilisation de grilles standard et de grilles de coordonnées et une calculatrice.

Les tests sont disponibles en anglais et en français. Des éditions et des mesures d'adaptation individuelles sont disponibles pour venir en aide aux individus qui ont des besoins particuliers et à ceux qui ont un handicap physique et/ou des difficultés d'apprentissage qui peuvent être documentées par un professionnel qualifié. Les formulaires pour fournir cette documentation sont disponibles aux centres où se donnent les tests et les formulaires complétés sont traités sur place. Chaque requête est évaluée individuellement. Si la nécessité de ces mesures d'adaptation est acceptée, l'examineur local de GED prend les mesures nécessaires pour faire passer le test à l'individu. Il n'y a pas de frais additionnels pour ces mesures d'adaptation.

Accréditation

Le programme d'évaluation GED sert à comparer la performance d'un adulte sur les tests aux normes de curriculum exigées dans un cours de 12e année. Les tests prennent en considération les compétences et les connaissances que les individus devraient retenir de leurs études secondaires, surtout l'habileté à raisonner, rassembler de l'information et arriver à des conclusions.

Si un individu obtient un score normalisé d'au moins 450 sur chacun des cinq tests GED, il recevra un certificat d'équivalence à un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Les résultats des tests individuels sont exprimés en scores normalisés de 200 à 800 sur chacun des cinq tests. Le certificat GED démontre que l'individu qui le détient a le même potentiel qu'un diplômé d'études secondaires et les compétences pédagogiques pour réussir dans d'autres sphères de formation et/ou d'études. Cependant, les connaissances spécifiques qu'un nouveau diplômé d'études secondaires peut avoir acquises (telles des formules mathématiques ou chimiques, des œuvres d'auteurs spécifiques) ne sont pas testées. Il n'y a aucune valeur au point de vue crédits associée aux tests GED, et le certificat d'équivalence n'est pas transférable à des fins d'octroi d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Le ministère de l'Éducation a désigné le CEI comme prestataire exclusif des tests GED et c'est en cette capacité que le CEI émet le certificat d'équivalence à des études secondaires.

Statut d'étudiant adulte

La majorité des étudiants sont passibles d'admission aux programmes postsecondaires en vertu d'une accréditation (Diplôme d'études secondaires de l'Ontario, Certificat ACE ou Certificat GED) ou de cours préalables. Les étudiants admissibles peuvent aussi faire demande en invoquant le Statut d'étudiant adulte. Le processus de demande en invoquant le Statut d'étudiant adulte diffère selon que la demande se fait à un collège communautaire ou à une université.

Processus de demande à un collège communautaire – test d'étudiant adulte

Vue d'ensemble

Les adultes qui choisissent, comme voie aux études postsecondaires, de faire demande à un collège communautaire en tant qu'étudiants adultes doivent indiquer cette catégorie sur le formulaire de demande soumis en ligne au Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) <http://www.ocas.ca/>. Toutes les demandes d'admission à temps plein aux programmes postsecondaires collégiaux sont traitées par SACO. Il est recommandé qu'un adulte qui désire faire demande en tant qu'étudiant adulte communique avec le bureau du Registraire du collège spécifique pour en savoir plus long au sujet d'une demande d'admission en vertu du statut d'étudiant adulte.

Points à considérer lorsqu'il est question d'emprunter cette voie:

1. Les étudiants qui font demande en vertu du statut d'étudiant adulte seront considérés individuellement.
2. Les étudiants devront peut-être compléter des cours préalables, surtout dans des programmes à très forte demande.
3. Il y a des frais à déboursier pour écrire le test d'étudiant adulte.

Admissibilité

Les adultes se qualifient pour faire demande en tant qu'étudiant adulte s'ils rencontrent les critères suivants :

- ◆ sont âgés d'au moins 19 ans en date de début du programme postsecondaire
- ◆ ne sont pas scolarisés depuis au moins un an
- ◆ ne détiennent ni DESO ni certificat équivalent
- ◆ résident présentement au Canada (citoyens canadiens, résidents permanents, ou étudiants au Canada avec un permis d'études ou autre visa)
- ◆ sont citoyens canadiens ou résidents permanents vivant à l'étranger (à l'extérieur de Canada)

Processus d'admission

Les étudiants devraient communiquer avec le Collège Boréal www.collegeboreal.ca ou La Cité collégiale www.collegelacite.ca pour de l'information au sujet du test pour étudiant adulte.

Processus de demande directe en vertu du statut d'étudiant adulte à une université de l'Ontario

Vue d'ensemble

Les adultes qui décident de faire demande à une université en invoquant le statut d'étudiant adulte doivent se servir du processus de demande 105 du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC). Il est recommandé que les adultes communiquent avec le bureau des Admissions des collèges individuels pour de l'information touchant une demande en vertu du Statut d'étudiant adulte ou d'une lettre de permission. Le processus de demande se fait par l'entremise de l'organisme OUAC. OUAC traite les demandes d'admission aux programmes du premier cycle, du droit, de la médecine, des sciences de réhabilitation et de formation d'enseignants dans les universités de l'Ontario. Pour une liste complète des universités de l'Ontario qui offrent de la formation postsecondaire en français, visitez le site Web www.mtcu.gov.on.ca ou communiquez avec les institutions suivantes :

Université de Hearst	www.uhearst.ca
Université Laurentienne	www.ulautentin.ca
Université d'Ottawa	www.uottawa.ca/welcome.html
Université St Paul	www.ustpaul.ca
Université de Sudbury	www.usudbury.ca
Université York	www.glendon.yorku.ca/
Université de Guelph	www.alfredc.uoguelph.ca
Collège universitaire dominicain	www.collegedominican.ca
Université de Toronto	www.oise.utoronto.ca/oise/
Collège militaire royal du Canada	www.rmc.ca

Points à considérer lorsqu'il est question d'emprunter cette voie

1. En plus des frais de demande OUAC, il y a aussi les « Droits supplémentaires / d'évaluation » collectés par le Centre au nom des universités.
2. Pour tirer le plus de profit de leur demande, les étudiants adultes devraient communiquer avec les services d'admission des universités individuelles pour déterminer s'il y a des conditions particulières rattachées à une demande en vertu du Statut d'étudiant adulte.
3. Certains programmes de diplôme universitaire offerts par les collèges communautaires peuvent exiger que les étudiants fassent leur demande par l'entremise de SACO ce qui entraînent des frais de demande supplémentaires.

Admissibilité

Les adultes sont admissibles à compléter la demande 105D s'ils :

- ◆ résident actuellement au Canada (citoyens canadiens, résidents permanents ou étudiants au Canada avec un permis d'études ou autre visa) ou
- ◆ sont citoyens canadiens ou résidents permanents vivant ailleurs (non au Canada) et
- ◆ ne suivent pas actuellement un programme de jour dans une école secondaire de l'Ontario. Les candidats doivent utiliser le formulaire de demande 105 s'ils n'ont pas été scolarisés pour une période d'au moins sept mois et / ou font leur demande sans avoir 6 cours 4U/M. Consultez le site Web OUAC pour vérifier quels étudiants doivent utiliser le processus 101 : <http://www.ouac.on.ca/>

Il y a aussi un formulaire de demande 105F (International) pour les étudiants qui résident actuellement à l'extérieur du Canada et ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada et qui ne sont pas présentement inscrits à un programme d'études secondaires de jour en Ontario ou à l'étranger.

Processus de demande

Étape 1 : Faites de la recherche sur les choix d'universités possibles

- ◆ Explorez et examinez les publications universitaires et les sites Web / programmes de recherche en ligne des universités.
- ◆ Notez les choix de programmes et leurs codes OUAC.
- ◆ Notez toutes les exigences d'admission et les dates limites d'inscription de programmes spécifiques.
- ◆ Reportez-vous au Livret de directives 105 de OUAC et vérifiez l'addenda 105 (disponible en ligne au site <http://www.ouac.on.ca/ouac-105/105-mature>) pour des mises à jour importantes.

Étape 2 : Faites votre demande

- ◆ Créez un compte 105D ou un compte 105F, selon le cas.
- ◆ Complétez toutes les sections du formulaire de demande.
- ◆ Soumettez la demande avec le paiement requis.
- ◆ Notez le numéro de référence émis par OUAC. Vous aurez besoin de ce numéro de même qu'un mot de passe pour accéder plus tard à votre demande et pour répondre aux offres d'admission des universités.

Étape 3 : Après avoir fait la demande

- ◆ Après un jour ouvrable, les étudiants devraient se connecter à leur demande en ligne pour vérifier les détails. Vérifiez et faites les changements nécessaires.
- ◆ Assurez-vous que les filtres anti-pourriel sont configurés pour accepter du courriel de OUAC et des universités auxquelles vous avez fait demande. Le courriel est le principal moyen de communication pour OUAC et pour les universités. Les universités confirmeront qu'elles ont reçu la demande de l'étudiant.
- ◆ Envoyez tous les documents justificatifs exigés par l'université (par exemple, un relevé de notes) à l'université même et non à OUAC. Certaines universités pourront même exiger que ces documents soient envoyés directement par l'institution émettrice.

SECTION 4



Facteurs à considérer lorsqu'il est question de choisir la voie vers les études postsecondaires

Les sections deux et trois du présent document expliquent en détail les options de transition et la programmation qui rencontrent les exigences rattachées aux demandes d'admission directe aux programmes postsecondaires. La présente section du document identifie les facteurs à considérer lorsqu'il est question pour un étudiant de déterminer la meilleure voie vers la programmation postsecondaire. N'oubliez pas, il n'y a pas une de ces voies qui est la meilleure pour tout le monde.

L'Organigramme des Voies aux études postsecondaires disponibles aux apprenants adultes de l'Ontario et le Guide d'accompagnement sont à jour en date du mois de mars 2015. Les voies menant aux programmes postsecondaires financés par les fonds publics changent de temps à autre, et les apprenants adultes devraient communiquer avec les institutions postsecondaires pour s'assurer que les voies identifiées dans le présent document soient bel et bien à jour.

Développer un plan de demande d'admission aux programmations postsecondaires

Pour développer un plan réaliste d'admission à une programmation post-secondaire, un étudiant doit pouvoir répondre à plusieurs questions :

1. Quelle voie prendre aux études postsecondaires – apprentissage, collège, université? Quelle institution? Quel programme?
2. À quelle date le programme postsecondaire commence-t-il?
3. Quelles sont les accréditations exigées, quels sont les cours préalables pour faire demande d'admission? L'étudiant possède-t-il ces préalables?
4. Quelles sont les meilleures voies de transition et/ou de perfectionnement des adultes disponibles pour faciliter l'admission à un programme postsecondaire et pour assurer la réussite de l'étudiant?

Choix d'une voie aux études postsecondaires : options aux études postsecondaires financées par les fonds publics en ontario

En Ontario, les trois principaux prestataires de programmation postsecondaire sont :

- ◆ L'apprentissage
- ◆ Les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario
- ◆ Les universités

D'excellentes sources d'information au sujet de ces trois voies sont les sites Web www.collegeoftrades.ca pour l'apprentissage et www.ontario.ca pour les collèges et les universités

Apprentissage

L'apprentissage est souvent oublié comme choix de carrière. L'apprentissage est un modèle de formation basé sur le principe de « gagner de l'argent tout en apprenant ». Il y a un certain nombre d'avantages à poursuivre une carrière en apprentissage : grande demande, sécurité d'emploi, mobilité nationale et internationale, bons salaires, avantages sociaux, satisfaction au travail, et milieu de travail dynamique. Des carrières de toutes sortes sont classifiées comme des apprentissages : des métiers comme celui de plombier ou d'électricien, des métiers dans de nouvelles classifications d'emploi dans les secteurs de l'information et de la technologie verte, de même que des emplois tels éducateur de la petite enfance ou planificateur d'événements. Des carrières dans le domaine de l'apprentissage exigent de solides compétences en communication et en mathématiques pour assurer la réussite dans le milieu du travail et lors des stages de formation en établissement.

Un individu qui poursuit une carrière en apprentissage ne fait pas demande d'admission à un collège communautaire ni à un autre prestataire de formation. Il doit plutôt avoir les éléments suivants :

a) Un parrain (employeur) qui s'est engagé à l'embaucher comme apprenti et à lui fournir de la formation en cours d'emploi

et

b) les exigences académiques nécessaires pour le métier.

La plupart des apprentissages exigent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou l'équivalent. Les accréditations équivalentes en Ontario incluent le certificat Accès Carrières Études (ACE) ou le Test d'évaluation en éducation générale (GED). (Voir la section 3).

Les apprentis potentiels qui ont un parrain et l'accréditation académique nécessaire doivent s'inscrire auprès du ministère de la Formation, des Collèges et Universités (MFCU). L'apprenti, le parrain et le consultant local du MFCU signent, tous les trois, un contrat qui décrit les rôles et les responsabilités de chaque parti. Les inscriptions aux apprentissages ont lieu à l'année longue. La formation subséquente en établissement est prévue à divers intervalles selon le métier et la communauté ou région. Les apprentis qui désirent travailler en Ontario doivent aussi faire partie de l'Ordre des métiers de l'Ontario. N'oubliez pas, sans parrain, il n'y a pas de contrat d'apprentissage.

Bien qu'un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent soit l'accréditation académique requise, il se peut que certains parrains ne s'en contentent pas surtout dans le milieu extrêmement compétitif des métiers. Les chances d'obtenir un parrain augmentent énormément si l'apprenti potentiel possède une certaine expérience de travail reliée au métier, ou s'il a complété un programme de préapprentissage ou un programme coopératif d'apprentissage ou s'il a complété des études collégiales postsecondaires préparatoires aux métiers ou préparatoires aux technologies. Pour de l'information au sujet des programmes de préapprentissage, contactez le collège communautaire ou le bureau local de l'apprentissage. Pour de l'information au sujet des programmes d'études coopératives, des programmes préparatoires aux métiers et préparatoires aux technologies, vérifiez les sites Web des collèges communautaires ou contactez le collège communautaire local. La programmation est livrée en français au Collège Boréal, www.collegeboreal.ca, et à La Cite collégiale, www.collegelacite.ca. Pour le programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), contactez le conseil scolaire local.

Les apprentis qui ont complété avec succès toute la formation reliée au métier en établissement et en milieu de travail (d'habitude une période de trois à cinq ans) reçoivent un certificat d'apprentissage et sont admissibles à écrire l'examen provincial de Certificat de qualification professionnelle (CQP). Le CQP est un examen provincial d'accréditation qui est exigé pour exercer certains métiers (appelés métiers à certificat obligatoire) et qui est facultatif pour certains autres métiers (appelés métiers à certificat facultatif). Pour certains métiers à certificat facultatif, il n'y a pas d'examen de CQP disponible. Un apprenti qui a réussi l'examen du CQP est désigné un compagnon. Pour ceux qui exercent un métier désigné « Sceau rouge », l'obtention du CQP donne une licence valide à l'étendue du Canada. Pour plus d'information au sujet de l'apprentissage en Ontario, visitez le site www.collegeoftrades.ca ou le site www.tcu.gov.on.ca.

Collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT)

Les vingt-quatre collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, financés par les fonds publics, désignés « collèges communautaires » dans le présent document, offrent une vaste gamme de programmes postsecondaires. Le Collège Boréal et La Cité collégiale livrent une programmation postsecondaire en français. Les programmes collégiaux, qui peuvent durer d'un an à quatre ans, combinent l'enseignement théorique et l'enseignement de compétences professionnelles. Les collèges octroient des certificats ou des diplômes pour des programmes réussis. Plusieurs collèges offrent aussi des programmes qui mènent à un degré et des programmes menant à un degré ou diplôme en collaboration avec une université. Le nombre de programmes offerts au niveau collégial augmente constamment en réponse à l'évolution de l'économie.

Un diplôme d'études du DESO ou un équivalent (ACE ou GED) est une exigence normale pour l'admission à un programme postsecondaire à un collège communautaire. Certains programmes postsecondaires peuvent identifier spécifiquement certains cours du DESO ou certains cours ACE exigés pour que l'étudiant soit considéré comme admissible; par exemple, les programmes des Sciences de la santé exigent des cours de biologie, de chimie et/ou de physique. Certains programmes peuvent aussi avoir des exigences non académiques d'admission, comme des cours de RCR, un certificat de secourisme, une vérification de casier judiciaire, des heures de bénévolat, ou un portefeuille.

Il y a parfois une forte compétition pour des places dans des programmes à forte demande. Ceux-ci sont des programmes qui reçoivent plus de demandes de candidats qualifiés qu'il n'y a de places disponibles. Et ce sont souvent ces programmes à forte demande, surtout dans les domaines des sciences de la santé et des technologies qui sont les préférés des étudiants adultes.

Il y a souvent des accords d'articulation entre les programmes d'un collège, entre un collège et un autre, et entre les collèges et les universités. Ces accords d'articulation améliorent la mobilité des étudiants et assurent que les étudiants ne répètent pas de cours s'ils changent de programme ou d'institution. Un étudiant peut passer d'un programme collégial qui octroie un certificat ou un diplôme à un programme universitaire qui octroie un degré et recevoir les crédits pour des cours qu'il a déjà suivis.

Pour plus d'information au sujet de la programmation collégiale, visitez les sites suivants :

- ◆ www.collegeboreal.ca
- ◆ www.collegelacite.ca
- ◆ www.tcu.gov.on.ca
- ◆ Pour de l'information au sujet des accords d'articulation : www.ontransfer.ca
- ◆ Pour de l'information au sujet du système collégial : www.collegesontario.ca

Universités de l'Ontario

Il y a vingt-trois universités en Ontario. Ces universités, financées par les fonds publics, offrent des programmes qui octroient des degrés aux niveaux du baccalauréat et des études supérieures de même que des programmes d'alternance travail-étude et des programmes d'études professionnelles. Les universités concentrent sur le développement des connaissances et de la compréhension dans une discipline spécifique. En plus de développer des aptitudes de réflexion critique et des techniques de recherche et de développer les connaissances, certains programmes préparent les étudiants à des carrières professionnelles spécifiques, par exemple les soins infirmiers, le droit et le génie.

Les universités et les programmes individuels identifient leurs propres exigences et préalables pour l'admission. Un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou un équivalent reconnu est l'exigence courante. Cependant, plusieurs programmes universitaires peuvent aussi identifier certains cours préalables spécifiques en vue d'une considération d'admission. Les exigences des universités et des programmes relèvent des institutions elles-mêmes. Les étudiants sont encouragés à contacter l'institution ou les institutions potentielles avant d'arriver à une décision.

Pour plus d'information touchant la programmation universitaire, visitez le site suivant : www.tcu.gov.on.ca or www.electronicinfo.ca.

Pour de l'information touchant les universités qui offrent des études en français, visitez le site suivant : <https://www.ontario.ca/education-and-training/french-language-colleges-and-universities>

Pour de l'information quant à la façon de faire demande d'admission à l'université, visitez le site suivant : <http://centre.ouac.on.ca>.

Pour de l'information sur les accords d'articulation entre collèges et universités, visitez le site suivant : www.ontransfer.ca.

Pour plus d'information sur le système universitaire, visitez : www.cou.on.ca

Voici ci-dessous les sites Web des universités qui offrent la programmation en français :

Université de Hearst	www.uhearst.ca
Université Laurentienne	www.ulautentin.ca
Université d'Ottawa	www.uottawa.ca/welcome.html
Université St Paul	www.ustpaul.ca
Université de Sudbury	www.usudbury.ca
Université York	www.glendon.yorku.ca/
Université de Guelph	www.alfredc.uoguelph.ca
Collège universitaire dominicain	www.collegedominican.ca
Université de Toronto	www.oise.utoronto.ca/oise/
Collège militaire royal du Canada	www.rmc.ca

Identifier les préalables exigés lorsqu'il est question de faire demande d'admission à un programme postsecondaire

Une fois qu'un individu s'est arrêté sur un programme postsecondaire spécifique, la prochaine étape est d'identifier les exigences rattachées à la demande d'admission. Tel que mentionné précédemment, les candidats à tout programme postsecondaire doivent rencontrer les exigences spécifiques d'admission, y compris un DESO, un certificat ACE ou un GED. (Voir la section 3). Plusieurs programmes postsecondaires peuvent aussi exiger certains cours spécifiques à titre de préalables. Ils peuvent aussi exiger une certaine note minimale pour ces cours préalables. Les étudiants sans diplôme d'études secondaires peuvent aussi faire demande à l'université en vertu du statut d'étudiant adulte (voir section 3), mais il peut y avoir des exigences de cours / de notes additionnelles tel que mentionné ci-dessus.

Il est très important de faire la recherche nécessaire pour déterminer si une demande sera considérée. C'est une première étape cruciale pour l'étudiant de visiter les sites Web de toutes les institutions postsecondaires sous considération afin d'identifier l'institution elle-même ainsi que les exigences rattachées à un programme postsecondaire spécifique. Il est aussi important de porter attention aux codes des cours identifiés comme préalables afin de déterminer si un cours d'études secondaires en particulier est exigé par un milieu de travail, un collège, ou une université (voir section 3). Il est recommandé que le candidat contacte l'institution postsecondaire s'il a des questions ou s'il a besoin d'information additionnelle. Il y a toujours des conseillers qualifiés qui peuvent fournir de l'information spécifique concernant les politiques de l'institution. De plus, les étudiants doivent s'assurer d'être préparés au changement de mode de vie qu'entraînent les études postsecondaires.

Déterminer la date de début de cours

Une fois que les candidats potentiels ont fait leur choix de programmes postsecondaires et ont vérifié les préalables exigés, ils doivent décider quand ils veulent commencer le programme. Ils doivent décider d'une façon réaliste de combien de temps ils ont besoin pour acquérir les préalables. Pour les individus qui planifient s'inscrire à une programmation postsecondaire, l'erreur la plus souvent commise est de faire trop tard leur demande d'admission surtout dans les programmes à forte demande. Dans le cas des collèges, toute demande d'admission à des études postsecondaires à plein temps se fait par l'entremise du Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) au site www.ontariocolleges.ca. Dans le cas des universités, les demandes d'admission sont soumises au Centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC) au site www.ouac.ca. Les cycles de demande d'admission sont différents pour les collèges et les universités, mais dans les deux cas, ils commencent bien avant la date de début des cours qu'un étudiant veut suivre.

Faire demande au collège : processus et calendrier

Les candidats devraient faire leur recherche et se préparer bien d'avance. N'oubliez pas, les exigences d'admission varient d'un collège à un autre. Prévoyez le temps nécessaire pour compléter les exigences d'admission avant les dates cruciales établies pour faire demande. Ceci est particulièrement important pour les apprenants qui font demande à des programmes à forte demande. Visitez le site www.ontariocolleges.ca pour une description complète du processus de demande d'admission, y compris les dates et les coordonnées des personnes-ressources. (La plupart des demandes d'admission se font pour un programme qui débute en septembre. Il y a aussi un certain nombre de programmes qui débutent en janvier. Recherchez l'information concernant les cycles de demande d'admission pour le mois de janvier, puisque les dates sont différentes, mais le même principe de « planification » s'applique.)

« Afin d'être pris en considération aux fins d'admission aux programmes à très forte demande, les candidats doivent faire demande au plus tard le 1er février. » (Site Web de SACO) Les étudiants peuvent déterminer quels programmes sont à forte demande en vérifiant le calendrier du collège et/ou le site Web de SACO où se trouve la liste des programmes offerts. À certains collèges, les candidats seront considérés comme admissibles s'ils peuvent prouver qu'ils sont présentement inscrits aux cours préalables et qu'ils semblent les réussir. À d'autres institutions, les étudiants doivent avoir déjà terminé les cours préalables avant d'être considérés admissibles.

Les points suivants servent de rappel des étapes cruciales du processus :

1. Le Service d'admission des collèges de l'Ontario (SACO) reçoit toutes les demandes d'admission à plein temps aux programmes collégiaux postsecondaires puis les distribuent aux institutions. Commençant en novembre pour les programmes qui débutent en septembre de l'année suivante, faites votre demande en ligne par l'entremise du site Web suivant : www.ontariocolleges.ca. Des frais non remboursables s'appliquent. Les candidats peuvent faire demande à un maximum de trois (3) collèges et à cinq (5) programmes avec pas plus de trois (3) programmes à un (1) collège quelconque.
2. Il est important que les demandes, surtout à des programmes à forte demande, soient soumises au plus tard le 1er février, « la date de juste considération ». La priorité est donnée aux demandes reçues avant cette date. Les demandes traitées après cette date sont considérées selon le principe du premier arrivé premier servi.

3. Vérifiez que l'information inscrite sur le profil de demande soit correcte et complète. Les candidats doivent aussi remettre à SACO tous les documents justificatifs exigés à l'intérieur du délai identifié.
 - Les diplômés des écoles secondaires de l'Ontario peuvent obtenir leurs documents de la dernière école fréquentée. En certains cas, la transmission électronique des documents peut être disponible. Pour plus d'information, visitez le site www.ontariocollege.ca/apply/transcripts. Certains frais supplémentaires peuvent s'appliquer.
 - Les candidats venant du programme de perfectionnement des adultes devront peut-être soumettre un relevé de notes émis par le collège. Le relevé de notes est transmis électroniquement par le collège qui l'a émis.
 - Si la demande est faite en vertu des résultats du GED, le candidat doit suivre les instructions spécifiques émises par SACO quant à cette accréditation
4. SACO avise le collège ou les collèges au sujet des demandes et transmet tous les documents justificatifs à chaque collège.
5. Les candidats sélectionnés pour l'admission reçoivent une offre d'admission directement de chaque collège. Pour les programmes à forte demande avec une date de début de cours en automne, les collèges feront connaître leurs décisions sur les demandes qui ont été reçues avant le 1er février au plus tard le 31 mars. Quant aux demandes reçues après le 1er février, les collèges feront connaître leurs décisions dans un délai maximal de huit semaines. Les collèges ne peuvent pas faire connaître les offres d'admission avant le 1er février; c'est donc la date où les candidats peuvent confirmer leur acceptation.
6. Il est important de lire l'offre d'admission attentivement puisque cette offre peut indiquer de prochaines étapes à suivre pour continuer le processus de demande. Les collèges peuvent aussi décider d'envoyer une trousse d'information. Lisez attentivement toutes les communications reçues du collège. Elles peuvent inclure de l'information cruciale, par exemple, des directives pour prendre rendez-vous pour écrire un test d'évaluation au moment de l'admission aux fins de placement dans les cours du premier semestre, la mention de frais applicables, de dates de report, ou de l'information au sujet des demandes au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO).
7. Au lieu d'une offre d'admission les étudiants peuvent recevoir
 - i. une lettre indiquant que leur demande d'admission au programme de leur choix a été mise sur une liste d'attente. Contactez le collège pour connaître sa politique de mise en liste d'attente.
 - ii. une lettre indiquant qu'ils ne rencontrent pas les exigences d'admission du collège et/ou du programme. La lettre peut conseiller aux candidats de parler à un conseiller au collège dans le but de créer un plan pour acquérir les préalables requis pour une admission future.

8. Ouvrez une session sur le site suivant www.ontariocolleges.ca pour confirmer le choix final de collège dans le délai indiqué dans l'offre d'admission. Cette date est d'habitude en mai.
9. Faites les arrangements pour payer le dépôt et/ou les frais applicables, d'habitude par la mi-juin. Les dates limites et les frais varient d'un collège à un autre.

N'oubliez pas, alors que vous développez un plan pour vous inscrire à une programmation postsecondaire, que vous devez prendre en considération la date où la demande doit être soumise et le temps dont vous aurez besoin pour acquérir les préalables exigés afin d'être considéré pour une admission. Cette planification aidera les candidats à choisir la bonne voie préparatoire à emprunter, de même qu'à déterminer le montant de temps à prévoir pour les études préparatoires. La voie la plus rapide n'est pas nécessairement la meilleure. Il est important de prendre le temps qu'il faut pour se préparer à ce que la demande soit acceptée et pour se préparer à réussir ses études

Voies internes disponibles dans les collèges communautaires

De même qu'il existe plus d'une voie qu'un étudiant peut emprunter pour se qualifier à l'admission à un programme postsecondaire, il existe aussi diverses options de voies aux études postsecondaires à l'intérieur même du collège communautaire une fois que l'étudiant s'y est inscrit. De plus en plus souvent les collèges communautaires désignent un membre du personnel à l'intérieur de l'institution pour conseiller les étudiants au sujet des choix de programmes qui permettent le mouvement entre les programmes qui octroient un diplôme d'études postsecondaires et les programmes qui octroient un certificat puis de ces programmes à des programmes qui octroient un degré. Les étudiants voudront peut-être prendre en considération, lors du processus de prise de décision, les programmations subséquentes que leur choix initial de programme leur ouvre.

Voici quelques exemples de ces voies internes que les étudiants peuvent emprunter. Les étudiants du programme de Langue seconde qui complètent avec succès les programmes de transition peuvent se qualifier pour admission à d'autres programmes postsecondaires sans autre évaluation linguistique. Le programme général d'arts et science de même que les programmes préparatoires à la technologie, aux affaires et aux soins de la santé sont des programmes postsecondaires qui facilitent l'admission à des programmes postsecondaires subséquents qui sont souvent à forte demande. Déterminer l'objectif ultime devient important. Si, par exemple, un étudiant a l'intention d'obtenir un degré de baccalauréat en sciences infirmières ([B.sc. inf.](#)), des accords d'articulation collège / université peuvent aider à briser en étapes abordables le mouvement des études vers le degré de Baccalauréat en sciences infirmières, par exemple, programme préparatoire aux soins de la santé, suivi du programme d'infirmier praticien (IP), suivi d'un programme de transition du collège à l'université.

Faire demande à l'université : processus et calendrier

Les étudiants devraient faire de la recherche et de la planification intensive avant de faire demande d'admission. Les programmes universitaires et les exigences d'admission varient d'une université à une autre, donc les candidats doivent être bien informés. Prévoyez le temps nécessaire pour compléter les cours préalables et les exigences avant les dates cruciales de demande d'admission. Puisqu'il n'existe pas de date limite générale pour une demande d'admission à l'université dans le cas d'un étudiant adulte, les candidats doivent vérifier les politiques de chaque université et de chaque programme puisque les dates limites de demande d'admission vont varier. Ceci est particulièrement important pour les étudiants qui font demande à des programmes à forte demande. Note : Certaines universités accepteront encore des demandes d'admission après la date limite – contactez l'université et le département des programmes pour plus d'information. Pour plus d'information au sujet des demandes d'admission faites en vertu du statut d'étudiant adulte, voyez la section 3 du document.

Processus

1. S'assurer de soumettre le bon formulaire de demande au Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC).

Types de formulaires de demande :

- I. 105, à utiliser si :
 - a. Le candidat est citoyen canadien, résident permanent, candidat non résident, ou candidat étudiant au Canada avec un permis d'études,
et
 - b. Le candidat effectue un transfert d'une institution postsecondaire,
et/ou
 - c. Le candidat suit présentement des études secondaires en cours du soir, par cours de correspondance ou par un autre moyen de formation à distance,
et/ou
 - d. Le candidat fréquente présentement ou a fréquenté une école secondaire à l'extérieur de l'Ontario,
et/ou

- e. Le candidat fréquente présentement une école secondaire, en cours du jour, mais obtiendra moins de six cours 4U/M,
et/ou
 - f. Le candidat, à un moment donné, n'a pas fréquenté d'école secondaire en Ontario pour plus de sept mois consécutifs.
- II. Les candidats aux programmes de droit commun (common law), médecine, formation des enseignants (programmes consécutifs) ou de sciences de réadaptation doivent utiliser des formulaires de demande séparés qu'ils peuvent trouver au site OUAC <http://centre.ouac.on.ca>.
2. Identifier pour chaque université et chaque programme les exigences d'admission, les dates limites pour faire demande, et les dates de début des programmes potentiels; bien noter les codes OUAC.
 3. Créer un compte 105 D ou F (domestique ou international).
 4. Compléter toutes les sections du formulaire de demande.
 5. Revoir les choix de programmes – « Vérifier et Accepter »
 6. Soumettre la demande et le paiement des frais. (Note : Il y a des frais de demande d'admission non remboursables payables à OUAC et des frais de traitement supplémentaires non remboursables exigés par les universités et payables à chaque université à laquelle une demande est envoyée. Pour plus d'information, visiter le site suivant : <http://centre.ouac.on.ca>). Pour utilisation future, prendre en note le numéro de référence donné par OUAC.
 7. Prévoir une journée ouvrable pour le traitement de la demande – retourner à la demande soumise en ligne et vérifier les détails.
 8. S'assurer que le compte du candidat est actif – la communication de l'université est par courriel. Toutes les universités confirmeront la réception de la demande d'admission.
 9. Les documents justificateurs, les relevés de notes, etc. (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer) DOIVENT être envoyés à chaque université où une demande d'admission a été soumise. NE PAS ENVOYER d'information à OUAC. S'assurer que le numéro de référence OUAC assigné au candidat est sur toute la correspondance.
 10. Les demandes d'admission sont évaluées individuellement à chaque université. Les offres sont faites à différents temps pendant le cycle de traitement de demandes selon l'université et le programme. Les universités communiquent les offres. L'acceptation (ou pour certaines universités, le refus) des offres d'admission se fait par l'entremise de la demande en ligne du candidat au site suivant : www.ouac.ca.
- Pour tous les détails au sujet du processus de traitement de la demande d'admission 105, les candidats doivent télécharger le document « Livret de directives 105 » disponible au site suivant : www.ouac.on.ca/docs/105/b_105_b.pdf.

Résumé des étapes

1. Décider quelle voie emprunter aux études postsecondaires (apprentissage, collège, ou université).
2. Faire de la recherche sur les préalables (cours et accréditation) en vérifiant les sites des institutions individuelles et/ou en parlant à un conseiller académique et/ou un conseiller en admission à l'institution postsecondaire.
3. Déterminer si le candidat possède tous les préalables requis non seulement pour être considéré pour admission mais aussi pour réussir dans la programmation postsecondaire subséquente.
4. Si le candidat rencontre les préalables requis, il doit rechercher les dates de demande d'admission pour les programmes qui débutent en automne et pour ceux qui débutent en hiver puis faire la demande à temps selon les directives données, et fournir la documentation requise.
5. Si le candidat ne rencontre pas les préalables requis, il doit déterminer, au moyen d'une évaluation fournie par un prestataire de services (d'un collège, d'une université ou d'un organisme communautaire) s'il possède les compétences académiques nécessaires pour continuer dans une voie qui mène directement à une programmation postsecondaire, par exemple un programme du DESO, ou de ACE, une évaluation GED ou une demande d'admission en vertu du statut d'étudiant adulte. (Voir section 3). À ne pas oublier, il se peut qu'une demande d'admission en vertu du GED ou du statut d'étudiant adulte ne rencontre pas toutes les exigences de préalables.
6. Si un candidat ne possède pas la base académique pour réussir dans une de ces voies directes, il devra suivre un des programmes de transition identifiés à la section 2 du présent document.
7. Réfléchir longuement à combien de temps il faudra pour compléter les exigences académiques nécessaires pour être considéré pour une admission. Ceci peut être sujet à réflexion lorsqu'un candidat a l'intention de faire demande à un programme postsecondaire. Ceci aidera aussi un candidat à déterminer combien de temps il devra lui-même prévoir pour l'acquisition des compétences académiques, des cours préalables et/ou de l'accréditation.

Remerciements

Le réseau Literacy Network of Durham Region (LiNDR) désire remercier les consultantes principales, Brenda King (eduWORKS Consulting) et Lynne Wallace (Wallace Communications) pour leur excellent leadership lors du développement de l'Organigramme et du Guide d'accompagnement. Avec l'appui de l'équipe bien informée mentionnée ci-dessous, composée de membres venus de collèges communautaires et de conseils scolaires, elles ont développé des ressources qui viendront en aide aux individus qui désirent suivre des études postsecondaires :

Andrea Leis	Doyenne, École d'Accès Carrières Études Collège Conestoga
Barbara Glass	Doyenne associée Collège Niagara
Claire Ramsay	Collège Algonquin
Dave Mowat	Professeur, Programmes à double reconnaissance de crédit Conseil scolaire du District de Upper Canada
Judy Whitfield	Consultante Directrice (à la retraite), Service central de coordination Conseil scolaire du District de Toronto
Julie Jarvis	Coordonnatrice, Formation des adultes Conseil scolaire du District de Hastings Prince Edward
Leolyn Hendricks	Collège Seneca
Michele Reid	Directrice, Curriculum Conseil scolaire du District de Durham

LiNDR désire aussi reconnaître Felicity Svenson et Wendy Grant (Cornwall City Press) pour la conception de l'Organigramme; Yvette Legault, pour la traduction des documents; et Dave King pour la publication assistée par ordinateur et pour la préparation de ces ressources pour l'affichage sur le Web.